



CMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

FEDERATION SYNTEC

22-28 rue Joubert
75009 PARIS

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL VISÉ A L'ARTICLE L.2135-16 DU CODE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE CIVILE 2024

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
VISE A L'ARTICLE L.2135-16 DU CODE DU TRAVAIL
POUR L'ANNEE CIVILE 2024**

Au président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de LA FEDERATION SYNTEC et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 8 du règlement financier de l'AGFPN figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la convention de financement et la comptabilité
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier l'éligibilité de ces charges au financement par l'AGFPN, ou la conformité des dépenses avec la définition des missions,
- vérifier que les règles appliquées pour l'affectation des charges sont décrites dans le rapport et qu'elles sont conformes avec les décisions de la direction,
- vérifier, sur la base de tests, la conformité de fonctionnement du processus d'affectation des charges avec la description qui est faite,
- apprécier la sincérité des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, les informations figurant dans le rapport joint appellent de notre part les observations suivantes :

- Les charges indirectes comprennent des charges de documentation et publication comprenant cette année des frais de séminaires.
- Les charges indirectes déjà financées par ailleurs sont toujours déduites des charges AGFPN afin d'éviter un double financement.

Paris, le 10 juillet 2025
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Marie TOYER
Directrice Associée





FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

RAPPORT DETAILLANT L'UTILISATION PAR LA FEDERATION

SYNTEC DES CREDITS VERSES PAR L'AGFPN

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

(Article L.2135-16 du Code du travail)



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

**1 - Déclaration sur l'honneur du Président de la Fédération
SYNTEC sur l'utilisation des fonds perçus conformément à leur
destination prévue à l'article L 2135-11 du Code du travail**



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Laurent GIOVACHINI, Président de la Fédération SYNTEC dont le siège social est situé au 22 Rue Joubert à Paris (75009), atteste sur l'honneur que les fonds versés par l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National au titre de l'année 2024 d'un montant total de 1 513 150 € (Un million cinq cent treize mille cent cinquante euros) ont été utilisés par la Fédération SYNTEC conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail.

Fait à Paris, le 19 juin 2025



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

**2 - Identification des financements octroyés à la Fédération SYNTEC
par l'AGFPN au titre de l'année 2024**



Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus

L'enregistrement comptable des crédits reçus est un enregistrement en classe des comptes de produits (classe 7). Cela permet de faire face aux dépenses engagées.

Financements octroyés à la Fédération SYNTEC par l'AGFPN au titre de l'année 2024

Le Conseil d'Administration de l'AGFPN du 29 avril 2025 ayant validé la répartition finale des crédits 2024 et la répartition du provisionnel d'acomptes 2025, vous trouverez ci-dessous les informations financières pour ces deux exercices :

- **Exercice 2024** : les montants finaux et dates de versement de vos crédits 2024 ; ces éléments financiers ont été établis à la suite de la stabilisation par les organismes collecteurs, des données de l'année 2024 issues de la contribution employeurs de 0,016%.

Fédération SYNTEC		
Crédits (Mission 1 Branche)	EXERCICE 2024	
	Montants finaux	Dates de versement
1 ^{er} acompte 2024	194150 €	25/07/2024
2 ^e acompte 2024	319776 €	10/10/2024
3 ^e acompte 2024	319776 €	10/12/2024
4 ^e acompte 2024	308355 €	30/01/2025
Total acomptes 2024	1142057 €	
Solde 2024	371093 €	22/05/2025
TOTAL CRÉDITS ANNUELS 2024	1513149 €	

Des règles de report sont prévues par les articles R. 2135-26 (alinéa 2) du code du travail et 9 du Règlement financier de l'AGFPN et permettent de reporter sur l'année suivante.



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

**3 - Identification des moyens mis en œuvre par la Fédération
SYNTEC pour réaliser les missions d'intérêt général à l'article L.
2135-11 du Code du travail**



Charges engagées par mission

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2024 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales retenues au titre de l'exercice 2024	Montant total par mission
Mission n°1 article L.2135-11 1°	1 166 288 €	585 726 €	1 752 014 €
Mission n°2 article L.2135-11 2°	249 392 €	347 108 €	596 500 €
Mission n°3 article L.2135-11 3°			
Total général	1 415 680 €	932 834 €	2 348 514 €



**4 - Description du processus d'affectation des charges à
chaque rubrique de mission d'intérêt général (article L.2135-11
du Code du travail)**



1 - Charges directement imputables aux missions

Les charges directes imputées ont été engagées exclusivement dans le cadre des actions qui découlent des missions d'intérêt général entrant dans le cadre de l'article L. 2135-11 du Code du travail.

Les charges directement imputables ont été retenues pour leur montant exact issu de la comptabilité de la Fédération Syntec. Elles se décomposent ainsi :

- Temps de travail et coût des salariés affectés à l'action ou à la mission :

Le temps de travail des salariés affectés à la mission s'entend du temps de préparation, de gestion, de participation aux réunions et de suivi, calculé en nombre de journées. Il s'agit du temps de travail effectif et rémunéré des salariés affectés à la mission titulaires d'un contrat de travail.

Le coût des salariés affectés tient compte de l'ensemble des rémunérations perçues : salaires bruts dont variable, charges sociales patronales, variations des provisions pour rémunérations variables et abondement patronal au plan d'épargne entreprise.

- Frais d'organisation de réunions

Il s'agit du coût des plateaux repas facturés à la Fédération Syntec par les traiteurs dans le cadre de réunions de travail paritaires impliquant des organismes externes à la Fédération Syntec.

- Honoraires des intervenants extérieurs

Ce poste regroupe les honoraires facturés par les prestataires et avocats mandatés par la Fédération Syntec pour leurs interventions dans le cadre des missions d'intérêt général entrant dans le cadre de l'article L. 2135-11 du Code du travail.

2 – Charges indirectes imputables aux missions

Une quote-part des frais généraux de fonctionnement de la Fédération Syntec est affectée aux missions d'intérêt général entrant dans le cadre de l'article L. 2135-11 du Code du travail.

Quote-part de 50% du montant total des charges listées ci-dessous.

Le taux d'affectation au final retenu de 50% reste identique aux années précédentes. (exemple : Charge = 1000 € * quote-part de 50% = 500 € * taux final retenu de 50% = 250 €).

Il s'agit des charges suivantes :

- Loyers, charges locatives, entretien des locaux et électricité (Nouveau locaux depuis 10/2023 surface passant de 1593 m2 à 1913 m2 / loyer et charges en hausse)
- Fournitures administratives
- Documentation et abonnements
- Prestations informatiques
- Reprographie
- Téléphone, internet et affranchissements
- Honoraires des commissaires aux comptes
- Amortissements mobilier salles de réunion vidéo projecteur écran tables pc et autres
- Comptabilité-gestion



5 - Moyens mis en œuvre par la Fédération Syntec ayant concouru aux charges exposées.



FEDERATION
SYNTEC

Les métiers de
L'Intelligence Productive

Rapport d'activités 2024



Introduction - Fédération Syntec 2024

Préparer un avenir juste, durable et compétitif.

La Fédération Syntec représente cinq organisations professionnelles, soit près de 4 000 groupes et sociétés françaises spécialisées dans les domaines du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle.

La mission de la Fédération Syntec comporte plusieurs volets, dont :

- négocier la convention collective des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil, avec les partenaires sociaux ;
- piloter la politique de formation et d'emploi de la branche ;
- promouvoir le dialogue social ;
- défendre les intérêts collectifs de ses membres et leur représentation auprès des pouvoirs publics

2024, face à cette multitude de chemins possibles, notre responsabilité collective est de proposer des repères, des outils concrets, des trajectoires crédibles pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans ces évolutions. Le rôle d'une organisation comme la nôtre n'est pas de prédire le futur, mais de préparer les conditions de sa réussite. Être une boussole, un point d'appui, un partenaire de confiance pour construire l'avenir, dans un monde professionnel en pleine mutation.

2024, C'est aussi la signature de plusieurs accords innovants (lutte contre le harcèlement, congés pour interruption spontanée de grossesse, travail hybride...) est la preuve qu'un dialogue social exigeant, conduit avec expérience, constance et ténacité, peut déboucher sur des dispositifs d'ampleur, au bénéfice mutuel des entreprises et des salariés.

Les métiers évoluent, certains disparaissent, d'autres émergent. Les compétences techniques s'adaptent, les aspirations des salariés aussi. L'année écoulée a été marquée par de nombreuses prises de position, menées avec constance et ambition, sur des sujets structurants de notre économie : coût du travail qualifié, insertion professionnelle de nos jeunes notamment via l'apprentissage, féminisation des métiers, promotion de dispositifs innovants de montée en compétences, défense de mécanismes favorisant l'innovation, comme le Crédit impôt recherche, etc. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans cette volonté de préparer un avenir juste, durable, compétitif, en soutenant le développement des secteurs d'avenir du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle, représentés par la Fédération Syntec.

Notre action se matérialise également par d'importantes avancées sociales au cours des derniers mois – lutte contre les violences sexistes, promotion du dialogue social, mise en place de politiques de formation audacieuses, revalorisation des salaires minimaux, renforcement de l'attractivité du régime de complémentaire santé – qui permettent aux salariés et entreprises de la Branche des bureaux d'études d'approcher l'avenir avec plus de confiance.

Nous sommes fiers de pouvoir jouer un rôle moteur dans l'évolution du monde du travail, qui traduit une vision moderne et responsable de ses enjeux, fondée sur le dialogue, la planification et l'inclusion. **La Fédération Syntec, qui regroupe plus de 97 % des salariés représentés par un organisme patronal au sein de notre branche, poursuivra son engagement pour renforcer la capacité d'adaptation et la compétitivité des entreprises qui la composent. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'ensemble de nos travaux et actions à venir, avec un mot d'ordre : aider à bâtir un avenir à la hauteur des défis – mais aussi des formidables opportunités – de notre époque.**



L'organisation de la Fédération et de la branche

Instances de gouvernance de la Fédération Syntec

Conseil d'administration



Comité emploi, social, formation (CESF)



Président

Rôle: coordonne les positions des syndicats adhérents de la Fédération, valide des mandats de négociation sur la base des « feuilles de route » et des orientations politiques définies par le conseil d'administration.

Groupes de travail
patronaux ad hoc,
sur des sujets ponctuels

Comité statutaire et des mandats



Président

Rôle: rend des avis sur des désignations de mandataires et sur les questions statutaires, notamment dans les instances paritaires, et émet des avis sur les questions statutaires.

Commission gestion financière



Président

Rôle: supervise l'établissement des comptes annuels, pilote l'élaboration budgétaire et anime les points financiers en conseil d'administration.

Instances paritaires de négociation collective et de gestion des fonds paritaires

GPPNI

Négociation
des accords

CPNEFP

Formation
professionnelle

Opco Atlas

Financement
de la formation

Opilec

Observatoire
des métiers

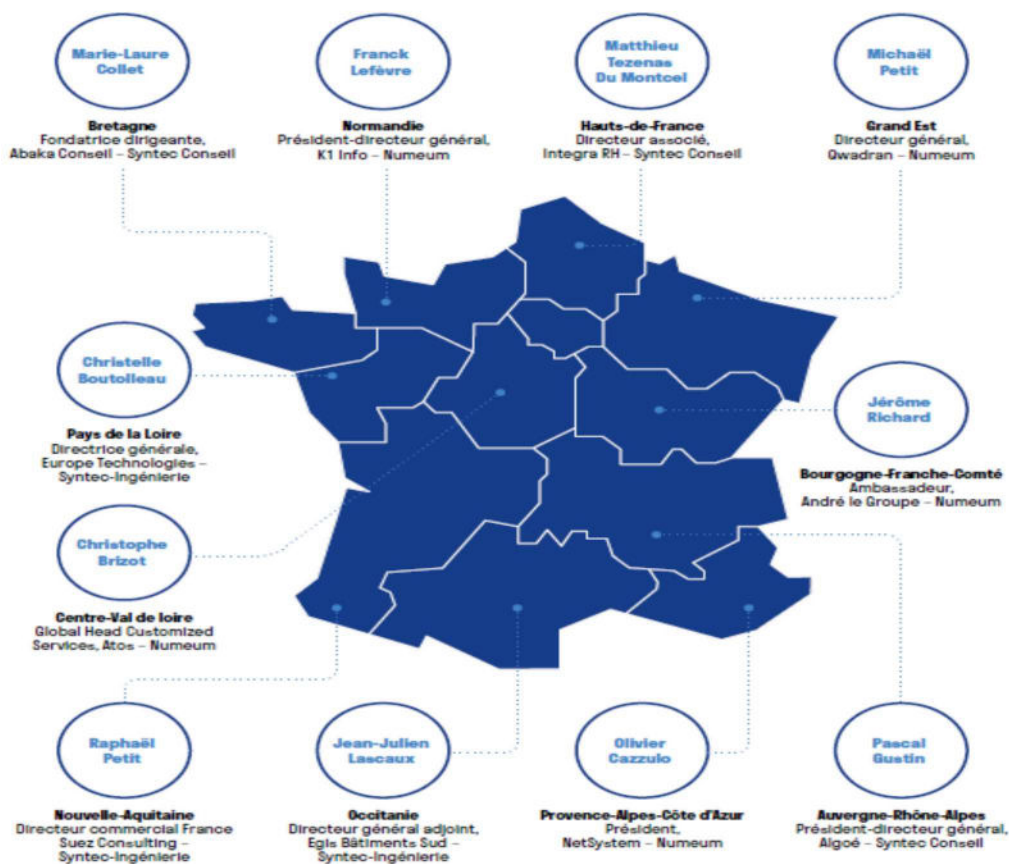
Adesatt

Études liées aux
questions sociales
de la branche



Les représentants en région

Pour contacter l'une de nos délégations régionales,
vous pouvez transmettre votre message à l'adresse
mail contact@syntec.fr



Au cœur de nos territoires : une représentation régionale consolidée

Notre implantation régionale a permis de rendre la Fédération Syntec encore plus visible et influente sur tout le territoire et d'apporter à nos adhérents le service attendu. La politique de déploiement régional de la Fédération s'est effectuée à tous les niveaux et notamment via les commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP) afin de rendre visibles les actions de la Fédération, par le biais de la branche. Elle favorise une coordination fluide et cohérente entre les instances (par exemple les COPAREF, CREFOP, les conseils régionaux...).



Réalisations et actions cycle 05/2023 à 05/2025

Temps forts 2023-2024

Voici quelques dates-clés et événements ayant marqué l'année 2023 et le début de l'année 2024. Certaines informations sont propres à la Fédération, les autres renvoient à un événement ou une décision nationale (en couleur) ayant impacté la profession.

2023

1^{er} mai 2023

L'accord Syntec sur l'interruption spontanée de grossesse entre en vigueur pour les collaboratrices et collaborateurs de la branche.

7 juin 2023

Lancement d'un partenariat avec l'association Walt pour le projet de communication Captain Alternance, visant à promouvoir l'alternance et les métiers représentés par la Fédération.

6 juillet 2023

Election de Patrick Martin à la présidence du MEDEF.

28 septembre 2023

Séminaire paritaire relatif aux enjeux environnementaux.

20 octobre 2023

La Fédération Syntec et Walt dévoilent les résultats d'une étude sur l'impact socio-économique de l'apprentissage en partenariat avec Goodwill Management.

24 octobre 2023

Signature d'un accord de protection sociale complémentaire bénéficiant à tous les collaborateurs de la branche.

Novembre 2023

- + Lancement d'une nouvelle rubrique dédiée au handicap sur le site syntec.fr.
- + Lancement d'une série de podcasts dédiée au handicap: « En toutes circonstances ».

5 décembre 2023

Signature d'une convention cadre entre la Fédération Syntec et l'Apec afin de renforcer le développement de l'emploi dans les secteurs Syntec.

Décembre 2023

Inauguration des locaux de la Fédération Syntec, Numeum, Syntec-Ingénierie, Syntec Conseil et Les Acteurs de la Compétence.

2024

9 janvier 2024

Passation de pouvoir entre Elisabeth Borne et le nouveau premier ministre Gabriel Attal.

25 janvier 2024

Conférence de presse pour le lancement du livre blanc Apprentissage réalisé avec la Banque et l'Assurance.

5 février 2024

Mathieu Séguran devient le nouveau délégué général de la Fédération Syntec.

28 février 2024

Signature d'un accord pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail et publication d'un guide à destination des entreprises.

5 mars 2024

Premières rencontres parents-entreprises en Bretagne, événement organisé par la Délégation régionale de Bretagne.

21 mars 2024

Rencontre entre Laurent Giovachini et la ministre Aurore Bergé pour présenter l'accord contre le harcèlement.

Avril 2024

Participation de la Fédération à la négociation du Pacte de la vie au travail.

Juin 2024

Elections européennes.

Juillet 2024

Réélection de Laurent Giovachini à la présidence de la Fédération Syntec.



Temps forts 2024-2025

Voici quelques dates clés et événements qui ont marqué les douze derniers mois. Certaines informations sont propres à la Fédération Syntec, les autres renvoient à un événement (en couleur) ayant impacté le monde économique et la Branche des bureaux d'études.

2024

20 juin 2024
Réélection de Laurent Giovachini pour un troisième mandat consécutif à la présidence de la Fédération Syntec.

1^{er} juillet 2024
Entrée en vigueur de l'avenant relatif au forfait annuel en jours, signé en décembre 2022 et modernisant les conditions de travail au sein de la Branche des bureaux d'études.

5 juillet 2024
La Fédération Syntec annonce un accord portant revalorisation des salaires minimaux dans la Branche des bureaux d'études.

7 juillet 2024
Après l'annonce, le 9 juin 2024, de la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, les élections législatives ont eu lieu le 30 juin 2024 pour le 1^{er} tour et le 7 juillet 2024 pour le 2^d tour.

Septembre 2024
Lancement d'une stratégie d'influence omnicanale (rendez-vous institutionnels, relations presse, communication digitale et événementielle, etc.) pour protéger les intérêts des entreprises de la Branche des bureaux d'études, dans le cadre des PLF et PLFSS 2025.

5 décembre 2024
Le Gouvernement de Michel Barnier est censuré par le Parlement et contraint de démissionner.

13 décembre 2024
Nomination de François Bayrou en tant que Premier ministre.

2025

7 janvier 2025
Pierre-Louis Biaggi, représentant la Fédération Syntec, est nommé président de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

13 janvier 2025
La Fédération Syntec dévoile, en lien avec l'institut Rexecode, les résultats d'une étude internationale comparative sur le coût du travail qualifié.

4 février 2025
La Fédération Syntec organise un petit-déjeuner institutionnel pour sensibiliser plusieurs parlementaires sur la surfiscalisation du travail qualifié en France.

14 février 2025
Adoption du Projet de loi de finances (PLF) 2025. Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sera adopté le 18 février.

20 février 2025
La Fédération Syntec annonce la signature d'un accord renforçant le dialogue social en entreprise.

13 mars 2025
Lancement du Parcours de transition sectorielle pour les salariés de la Branche des bureaux d'études, avec l'appui de l'Opco Atlas.

27 mars 2025
La Fédération Syntec annonce la signature d'un accord renforçant l'attractivité du régime de complémentaire santé.

10 avril 2025
Les chiffres de la représentativité confortent le statut de la Fédération Syntec de première organisation patronale de la Branche des bureaux d'études.

19 mai 2025
Lancement de la plateforme d'autoformation et de microlearning Savoirs d'avenir, pilotée par l'Opco Atlas et à destination de l'ensemble des salariés de la branche.

1^{er} juin 2025
Entrée en vigueur de l'accord sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

Juin 2025
Clôture du trentième et dernier épisode de la série de diaporamas sonores « Les innovants », et lancement de sa suite, « Eclaireurs d'avenir ».

Des secteurs moteurs

La Fédération Syntec représente les entreprises et salariés des secteurs d'avenir du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle : des secteurs d'activité représentant presque 8 % du PIB français, et dont le développement est favorisé par la transformation du monde du travail et l'évolution des technologies. Les données indiquées en pages suivantes dressent un état des lieux des entreprises et des métiers d'avenir, dont la stabilité et le développement économiques sont favorisés par les grandes transformations de notre époque. Des chiffres qui confirment que ces secteurs et les entreprises qui la composent jouent un rôle de moteur économique pour l'ensemble de l'économie française.



La branche

+ 120 000

entreprises dans la branche
(dont la Fédération Syntec est la principale
organisation professionnelle)

+ 97 %

des salariés représentés
par un organisme patronal
au sein de la Branche des
bureaux d'études

3^e

branche en matière
d'apprentissage

52 000

nouveaux contrats
en 2024

Majorité de PME et TPE

81 %

d'entreprises de moins
de 9 salariés

6/10

Part des entreprises avec
3 salariés ou moins

+ 1/3

des salariés employés dans une structure
de + 250 salariés

1,4 M

de salariés

≈ **50 000**

emplois nets par an créés

410 263

offres d'emploi sur un an
(source Opilec, 31/12/2024)

35

Âge médian des salariés
qualifiés

80 %

de diplômés (bac +2 jusqu'à bac +5)

2,5 SMIC

Niveau de salaire moyen

+ 14,1 %

de chiffre d'affaires
sur un an

(source Opilec, 31/12/2022,
Indicateur strictement
national)

Répartition des entreprises par secteur*



33 428
Numérique

33 142
Conseil

25 164
Ingénierie

1 579
Événementiel

22 298
Hors champ
conventionnel



L'Île-de-France représente
41% des entreprises de la branche,
contre 59% en région.
*Données au 31/12/2022

Taille des entreprises du secteur



8 %
1-3 salariés

10 %
4-10 salariés

8 %
11-19 salariés

15 %
20-49
salariés

10 %
50-99
salariés

13 %
100-249
salariés

36 %
+250
salariés

Répartition du nombre de salariés par secteur pour toutes les régions*



600 653
Numérique

334 963
Conseil

234 044
Ingénierie

11 428
Événementiel

165 202
Hors champ
conventionnel



L'Île-de-France représente 48 %
des effectifs salariés de la branche,
contre 52 % en région.
*Données au 31/12/2022

Salariés de la branche

1 347 300

salariés

Données au 31/12/2022
(source DARES)

Répartition hommes/femmes

64 %

d'hommes

36 %

de femmes

**1 salarié
sur 2**

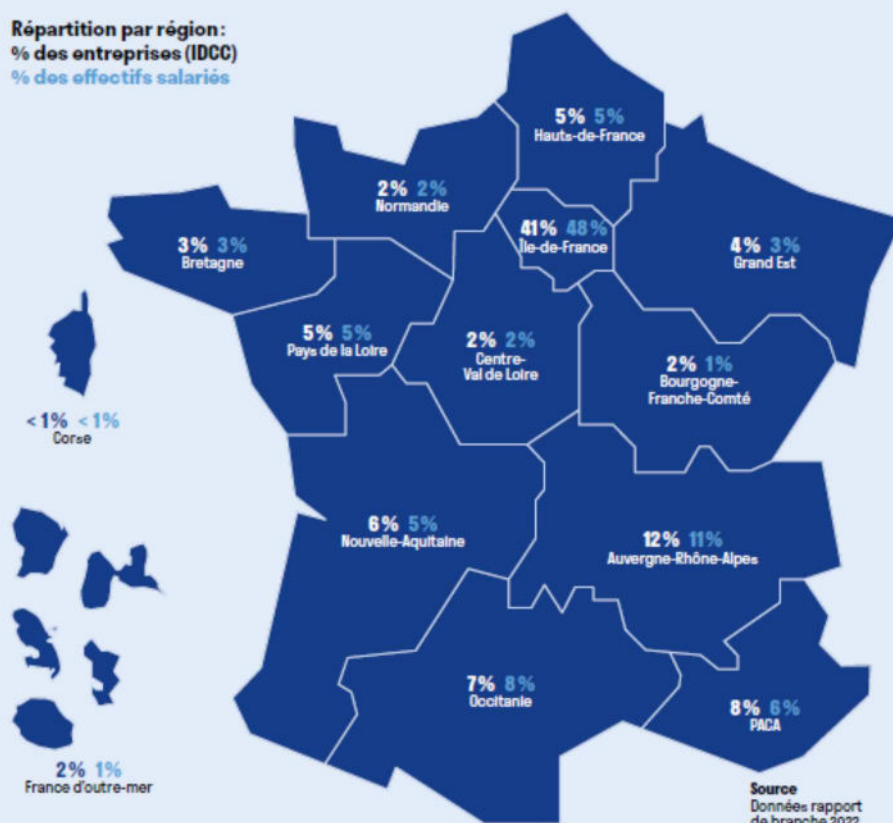
a 37 ans
ou moins



Les secteurs d'avenir en France

Les secteurs du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle, représentés par la Fédération Syntec, sont au cœur des enjeux d'avenir et de compétitivité de l'économie française. Ils génèrent 8% du PIB français et sont au cœur des grandes transitions technologiques, digitales, industrielles et environnementales de notre époque.

Répartition par région :
% des entreprises (IDCC)
% des effectifs salariés



La rémunération dans les secteurs d'avenir

4 640 €

Salaire mensuel brut moyen
d'un ETP



Il a augmenté de 3,3 % entre 2021 et 2022.

Les métiers du conseil
sont les mieux rémunérés,
suivis de ceux du
numérique.



Égalité professionnelle femmes/hommes

Nombre de salariés par sexe

64%

Hommes

36%

Femmes



La répartition femmes/hommes par tranche d'âge ne présente pas de déséquilibres majeurs.

Répartition femmes/hommes dans les secteurs



Ingénierie et Numérique

Ils restent les secteurs où l'on observe une sur-représentation d'hommes dans les effectifs, avec respectivement 69 % et 71 %.



Événement

Les femmes sont sur-représentées dans ce secteur, bien que leur part décroisse de 1 point entre 2021 et 2022.



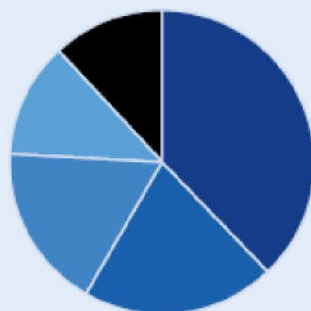
Conseil

Il y a autant de femmes que d'hommes.

Les métiers les plus recherchés

Nombre d'offres d'emploi au second semestre 2024

(source Opileo, 31/12/2024)



16 251

Développeur applications

8 743

Technico-commercial

7 483

Spécialiste ingénierie et étude

5 239

Chef de projet

5 089

Comptable

Les compétences émergentes

Nombre d'offres d'emploi

(source Opileo, 31/12/2024)



93 442

Concevoir et animer une démarche commerciale

22 243

Participer à l'amélioration continue d'un projet ou d'une solution

18 426

Concevoir un indicateur et organiser sa production

17 395

Organiser la sécurité et la sûreté des biens et personnes

15 707

Concevoir et mener un processus de recrutement



Numeum



Numeum est l'organisation professionnelle regroupant les éditeurs de logiciels, les Entreprises de services du numérique (ESN) et les entreprises de conseil en technologies.

≈ **2500** entreprises adhérentes
50 % des membres ayant leur siège social en région

673 000 salariés dans le secteur

85 % du CA du numérique dans un secteur estimé à **70 Mds €** de chiffre d'affaires en 2024

12 délégations régionales
1100 PME

Syntec-Ingénierie



Syntec-Ingénierie a pour missions de porter la voix de la profession, d'être l'interlocuteur de confiance de la puissance publique et des donneurs d'ordres privés, d'anticiper les changements et d'être force de propositions, et enfin d'accompagner les entreprises d'ingénierie dans les grandes transitions.

400 entreprises adhérentes
75 % des établissements implantés en région

80 % de TPE et PME
20 % d'ETI et grands groupes

13 délégations régionales

362 000 salariés

91 % de leurs collaborateurs en CDI

62 Mds € de chiffre d'affaires
31 % du CA réalisé à l'export
6,2 % du CA consacré à la Recherche & développement

100 000 recrutements par an partout en France

Syntec Conseil



Syntec Conseil rassemble et représente des sociétés de toutes les tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la performance globale de leurs clients, et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la société.

+250 entreprises adhérentes

15 000 entreprises
120 000 personnes

20 Mds € de chiffre d'affaires

80 % de cadres

UNIMEV

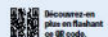


UNIMEV, Union française des métiers de l'événement, est l'unique organisation professionnelle représentative de l'ensemble des acteurs de la rencontre professionnelle : organisateurs de salons, de congrès, d'événements d'entreprise, de foires et d'événements sportifs, gestionnaires de sites d'accueil, d'agences de design d'espaces, de rencontres et de prestataires de services (prestations techniques, humaines, digitales, intellectuelles et stands).

+400 adhérents
85 % de l'activité du secteur en valeur

34,5 Mds € de flux d'affaires réalisés en un an par les entreprises exposantes sur des événements et des manifestations commerciales

Les Acteurs de la Compétence



Les Acteurs de la Compétence est la première organisation représentative des entreprises de formation et du développement des compétences. Ensemble, elles accompagnent les actifs, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés ou employeurs, pour que chacun puisse trouver sa place dans un monde qui change, et sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie.

+1300 entreprises adhérentes

14 délégations régionales

La formation dans la branche*

870 M€ de financements Atlas au bénéfice des entreprises de la branche

57 000 alternants recrutés, dont **53 000** apprentis (3^e branche au niveau national)

160 000 salariés stagiaires formés (hors alternants)
1650 salariés bénéficiaires d'un abondement CPF de la Branche

2000 entreprises bénéficiaires du bonus « Priorité Branche »

*Données Atlas

Au final en 2024, la Fédération syntec c'est :

Chiffres clés

5 syndicats membres
Numeum, Syntec-Ingénierie, Syntec Conseil, UNIMEV, Les Acteurs de la Compétence

~ **4 000** entreprises qui adhèrent aux syndicats membres

11 délégués régionaux

19 permanents

1 conseil d'administration

4 commissions et comités
Comité statutaire et des mandats, Commission gestion financière, Comité emploi, social, formation, Commission handicap

+120 000 entreprises relevant de la branche, représentant 8 % de l'économie française

+d'1,4M de salariés



La gouvernance

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du président de la Fédération, du président et d'un administrateur de chaque syndicat adhérent, du trésorier, du président de la CPPNI et du président ou vice-président de la CPNEFP.

Laurent Giovachini
Président

Luc Jeansannetas
Trésorier

Pierre-Louis Biaggi
Président de la CPPNI et du CESF

Philippe Degonzague
Président d'Atlas

Véronique Torner
Présidente de Numeum

Marc Palazon
Président de la Commission « Social » de Numeum

Michel Kahan
Président de Syntec-Ingénierie

Frédéric Grand
Vice-président de Syntec-Ingénierie

David Mahé
Président de Syntec Conseil

Maryvonne Labeille
Vice-présidente de Syntec Conseil

Christopher Sullivan
Président des Acteurs de la Compétence

Guillaume Huot
Administrateur des Acteurs de la Compétence

Béatrice Cuif-Mathieu
Coprésidente d'UNIMEV

Pierre-Louis Roucaries
Administrateur d'UNIMEV

L'équipe

La Fédération Syntec est constituée d'une équipe de 19 permanents, sous la direction de Mathieu Séguran, délégué général.

Mathieu Séguran
Délégué général

Déborah Lavignon
Déléguée aux affaires générales | Responsable qualité

Finance

Christophe Pollet
Directeur comptable et administratif

Dominique Renard
Comptable & Indice Syntec

Gisèle Djoboke
Assistante gestion et comptabilité Adesatt

Hélène Gonzalez-Gris
Back-office et assistante administrative Adesatt

Affaires Publiques

Constance Azais
Déléguée aux affaires publiques et territoires

Social

Nicolas Cuvier
Délégué aux affaires sociales

Camille Jouan
Déléguée adjointe affaires sociales

Andrea Hamidi Pitingolo
Responsable juridique protection sociale

Victor Luthon-Jatteau
Juriste droit social (en alternance)

Formation, emploi

Jessica Gonzalez-Gris
Déléguée Emploi formation

Thibault Jagueneau
Responsable Emploi formation

Chaymae Fadl
Chargée de mission attractivité des métiers

Jade Lallemand
Chargée de mission (en alternance)

Communication

Caroline Duez
Responsable communication

Instances et suivi administratif des mandats

Béatrice Saint-Val
Secrétaire des instances

Reprographie

Marco Almeida
Reprographie - Intendance immeuble

Accueil

Claude Porcon
Standardiste - Réceptionniste

Un Comité statutaire et des mandats mobilisé

Le Comité statutaire et des mandats, chargé de veiller à l'application des Statuts et du Règlement intérieur de la Fédération, a été sollicité tout au long de l'année.

Des représentations au sein des différentes instances professionnelles

Les représentations de la Fédération Syntec au sein du Medef ou dans des instances paritaires nationales sont les suivantes :

• Au Medef

- Bureau
- Conseil exécutif
- Assemblée permanente
- Assemblée générale
- Commission Jeunesse
- Commission Animation du Réseau des Adhérents
- Commission Dynamique du marché du travail et de l'emploi



- Commission Economie, compétitivité et finance
- Commission Education, Formation et Compétences
- Commission Europe et international
- Commission Fiscalité
- Commission Innovation
- Commission Mutations Technologies et impacts sociétaux
- Commission Réforme de la protection sociale
- Commission Réforme publique et simplification
- Commission Transition Ecologique et Economique
- Comité Commande publique
- Comité Commande publique
- Comité Energie, Compétitivité, Climat
- Comité Environnement
- Comité Financement de l'économie
- Comité Financements Export
- Comité Fiscalité internationale
- Comité Impact sociétaux
- Comité Régulations du numérique
- Comité Souveraineté et sécurité économiques des entreprises
- Comité Sport JO 2024

- **Mandats paritaires interprofessionnels**

- AGS - Association pour la garantie des salaires
- ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- CNAF - Caisse nationale des allocations familiales
- CNAV - Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CNESER - Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
- CPC Services aux entreprises
- CSE - Conseil supérieur de l'éducation
- CTI - Commission titre d'ingénieurs
- INRS - Institut national de recherche et de sécurité
- ALI - Action Logement Immobilier
- Plateforme RSE
- France travail

- **Mandats paritaires de branche**

Nous gérons aussi plus d'une centaine de mandats au sein de notre branche au



travers des organismes paritaires :

- ATLAS, notre OPCO,
- l'OPIIEC, notre observatoire des métiers,
- ADESATT, association regroupant les partenaires sociaux en charge de l'animation du dialogue social de la branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils.
- la CPNEFP, Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
- la CPPNI, Commission Paritaire Permanente de Négociation et 'Interprétation

INSTANCES - SOCIAL	INSTANCES - EMPLOI FORMATION
CPPNI	Négociation formation (accord formation, ...)
Préparatoires patronales CPPNI	CPPNI Formation
Préparation et suivi des dossiers CPPNI	CPRE FP
Coordination avec Président CPPNI	CPT (alternance, public spécifique, proximité communication, prospective, PDC - de 50, contrôle fi, certification)
Commissions MEDEF (détail rapport joint)	Commissions MEDEF (détail rapport joint)
Comité paritaire de surveillance Santé	Conseil d'Administration OPCO OPCA ATLAS
Comité paritaire de surveillance Prévoyance	Bureau OPCA ATLAS
Commission nationale d'interprétation	Comité Relation travail//classification et rémunérat.
GT Paritaire	Observatoire Paritaire OPIIEC
OPNC//Resp. dans le domaine social	SPP + CESF
	CPNE PSE et Formation
Commissions MEDEF Relations du travail et Emploi	Commission déploiement Accord National Interpro Commission formation MEDEF Réunions d'information sur la réforme de la formation APEC Restructuration des Branches
Commission MEDEF Protection sociale	
GT CPA // CEST	
GT MEDEF Pénibilité	
GT MEDEF Rapport	
GT Financement du paritarisme	
GT Epargne salariale	
GT Classification	



Les actions 2024

La Fédération Syntec a continué de signer d'importants accords de branche pour poursuivre un dialogue social de branche innovant, moderne et inclusif, afin de garantir l'attractivité et la compétitivité d'une branche au carrefour des grandes transitions industrielles, environnementales et technologiques de notre époque.

Convention collective

Principaux accords signés sur les douze derniers mois

Accord de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise

La Fédération Syntec a signé avec la CFTC, la CFDT, la CFE-CGC et FO, un accord de branche dédié à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. Cet accord généralise la formation à tous les managers afin de mieux identifier, prévenir et gérer les cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes dans le cadre professionnel.

Accord sur la revalorisation des salaires minimaux dans la branche

Les organisations professionnelles de la branche ont signé avec la CFDT et la CFTC un accord portant sur la revalorisation des salaires minimaux de la Branche des bureaux d'études, convenant des augmentations suivantes et applicables depuis le 1er janvier 2025 :

- + 100 € par mois sur les salaires minimaux des catégories 1 (ETAM et Cadres) ;
- + 75 € par mois sur les salaires minimaux des catégories 2 et 3 (ETAM et Cadres).

Accord pour renforcer le dialogue social en entreprise

La Fédération Syntec a annoncé la signature d'un accord de branche ambitieux valorisant l'engagement des représentants du personnel. Cet accord témoigne de la volonté des partenaires sociaux de la branche de renforcer le dialogue social, moteur de la performance collective.

Accord modernisant les structures de cotisations et les garanties du régime de complémentaire santé de la Branche des bureaux d'études

En plus de l'optimisation de certaines garanties du régime, cet accord apporte une plus grande flexibilité aux salariés de la Branche des bureaux d'études, en instaurant la possibilité d'adopter une cotisation moins onéreuse dédiée aux célibataires sans enfant, et une cotisation permettant la couverture des familles.

Accord participation expérimentale

La Fédération Syntec a conclu un accord permettant aux entreprises de moins de 50 salariés de se saisir d'un dispositif de partage de la valeur adapté à leurs besoins, en créant un mécanisme de



participation expérimentale qui permet de déroger à la formule légale dans un sens moins favorable, jusqu'en 2028.

Focus

Étude sur le coût du travail qualifié

La préservation des exonérations de charges sur le travail qualifié est un enjeu clé de compétitivité pour les entreprises françaises, et fait à ce titre l'objet d'une attention constante (en particulier lors des derniers Projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale).

Afin d'objectiver l'importance de ces dispositifs pour préserver l'attractivité des emplois qualifiés en France, la Fédération Syntec a publié une étude internationale comparative, commandée auprès de l'institut Rexecode.

Cette étude, première du genre, dresse des constats clairs

+ 6 à 15 pts

de prélèvements supplémentaires en France sur les salaires compris entre 1,4 et 4 SMIC par rapport aux autres grandes économies européennes

4 000 € / an

de revenu disponible en moins pour un ingénieur français par rapport à un ingénieur allemand ou néerlandais

7,9 Mds €

de surcoût pour les entreprises du secteur Syntec dû à la surfiscalité

95 000

emplois supplémentaires créés en cas d'alignement de la fiscalité sur la moyenne européenne et un gain de PIB de 0,4 point

La Fédération plaide pour une meilleure valorisation du travail qualifié, de la formation professionnelle et de l'orientation, afin de (re)faire de la France une nation d'ingénieurs. Les métiers des secteurs représentés par la Fédération Syntec sont essentiels à la compétitivité et à la résilience de l'économie française, mais également à ses capacités de projection.

Avec le développement de l'IA, la nécessaire décarbonation de notre industrie et à plus court terme la relance de nos capacités de défense, les besoins en recrutement dans les secteurs représentés par la Fédération Syntec, sont énormes. À titre d'illustration, environ 40 000 ingénieurs sont formés chaque année en France ; il en manque à minima 20 000 de plus pour répondre aux besoins.

**Ingénieurs formés
chaque année**



**Besoin en recrutement
supplémentaire**





**Des recommandations claires
pour préserver la capacité
d'innovation et la compétitivité
des entreprises de notre pays**

La Fédération Syntec appelle donc à une révision urgente de ces prélèvements pour stimuler l'emploi qualifié et préserver la compétitivité du pays, dans un contexte de décrochage économique européen. Une augmentation du coût du travail porte le risque d'une « déqualification » et d'une « détalentisation » de l'économie alors qu'il convient au contraire d'améliorer la compétitivité des emplois dans les secteurs stratégiques.

Réformer la fiscalité du travail qualifié, en proposant de réduire les prélèvements pour les aligner sur la moyenne européenne, permettrait de générer 0,4 point de PIB supplémentaire à long terme et de créer 95 000 emplois qualifiés, dont 25 000 qualifiés ou très qualifiés dans les secteurs de l'industrie de la connaissance.

**Le salaire brut
représente**



70 %
du coût employeur
en France



Contre

92 %
aux États-
Unis

87 %
en Allemagne

76 %
en Espagne

82 %
aux Pays-Bas

73 %
en Italie



Plus d'informations ?
Flashez ce QR code.



Formation professionnelle, emploi et attractivité

Le développement des compétences des salariés de la branche est un critère important de réussite face aux défis actuels et futurs du secteur.

Politique de formation et priorités de la branche en 2025

La Branche des bureaux d'études compose avec un contexte politique vecteur de fortes incertitudes.

Le champ de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage n'a pas été épargné par les mesures d'économies actées au printemps 2024 : instauration d'un reste à charge forfaitaire dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF), nouvelle diminution des Niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage, fin des aides aux employeurs pour l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation, diminution des cofinancements publics (FNE-Formation, etc.), décision d'une participation obligatoire sur les contrats d'apprentissage, etc.

Malgré des moyens réduits pour promouvoir l'attractivité des métiers de la branche, la Fédération Syntec n'a pas, pour autant, revu ses ambitions à la baisse. Plusieurs projets d'envergure se sont concrétisés ou ont été lancés au second semestre 2024, sous l'impulsion de la Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) et via la mobilisation des ressources conventionnelles.



Les actions concrètes

- Plus de 1 650 salariés ont bénéficié en 2024 d'un abondement CPF de la branche pour se former sur les thématiques prioritaires pour les entreprises, avec un abondement moyen de 2 400 € et un engagement budgétaire de 4 millions d'euros pour la branche.
- 6 745 entreprises de la branche ont bénéficié en 2024 des actions collectives campusAtlas et près de 2 000 du « bonus » accordé par la branche pour leur permettre de déployer des plans de développement des compétences en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Investissement dans le champ des open badges, de la micro-certification et de l'autoformation, via la plateforme numérique Savoirs d'avenirs, qui a été lancée en 2025 et destinée à valoriser les connaissances acquises par les salariés qui se forment de manière autonome, ainsi qu'à créer une porte d'entrée vers l'offre de formations campusAtlas et l'offre de certifications de la branche.
- Lancement du Parcours de transition sectorielle, qui permet aux salariés confrontés à une baisse d'activité de bénéficier d'une aide de la branche pour se repositionner sur des secteurs clients plus porteurs au sein de leur entreprise, et ainsi préserver leur emploi.
- En matière de certification, la branche continue de rationaliser son offre et de promouvoir toutes les voies permettant aux salariés d'attester et de valoriser la maîtrise de leurs compétences.
- En matière de prospective, la branche continue de s'appuyer sur l'Opieec, son observatoire des métiers et des qualifications, par le biais d'un plan de charge 2025 aussi dense que ceux des années précédentes.



Le Parcours de transition sectorielle

La Branche des bureaux d'études, avec le soutien de l'Opco Atlas, déploie depuis 2025 une expérimentation inédite : le Parcours de transition sectorielle. Ce dispositif vise à offrir aux salariés fragilisés par les difficultés économiques de leur entreprise une opportunité de reconversion rapide et sécurisée. Grâce à un parcours de formation ciblé, d'une durée minimale de 70 heures, ils peuvent développer de nouvelles compétences et se repositionner sur une activité plus porteuse au sein de leur entreprise.

Spécifiquement conçu pour répondre aux besoins concrets de montée en compétences des salariés et des entreprises dans les secteurs du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'événement, le Parcours de transition sectorielle repose sur trois principes essentiels.

❶ Un accès simplifié :

une procédure rapide et transparente pour permettre aux salariés fragilisés de bénéficier d'un accompagnement à court terme face à l'arrêt de missions dans les secteurs clients de l'aéronautique, de l'automobile et du bâtiment (dans un premier temps).

❷ Une formation individualisée et adaptée aux besoins du marché :

chaque bénéficiaire suit un parcours sur mesure, aligné avec les besoins du marché de l'emploi et ses aspirations professionnelles, d'une durée minimale de 70 heures.

❸ Un soutien financier dédié :

la Branche des bureaux d'études alloue une enveloppe forfaitaire de 3 000 € par parcours pour faciliter la montée en compétences et ouvrir la voie à des opportunités d'emplois durables.

3 000 € /
parcours

Enveloppe forfaitaire
allouée par la Branche
des bureaux d'études



Savoirs d'avenirs

Savoirs d'avenirs est une initiative de la Branche des bureaux d'études visant à répondre à l'évolution rapide des métiers et des compétences, dans un contexte marqué par des transformations technologiques, écologiques et réglementaires. Constatant les limites des dispositifs actuels de formation et l'attente croissante des salariés pour un accompagnement agile et autonome dans leur montée en compétences, la Branche a conçu une plateforme de microlearning innovante et accessible.

Cette plateforme, pensée comme un outil stratégique RH, permet de diffuser des contenus pédagogiques de qualité, ludiques et personnalisés. Les premiers domaines couverts sont le numérique, la transition écologique, l'inclusion/diversité et le management. Les contenus, disponibles sous forme de vidéos, podcasts, quiz, etc., seront enrichis d'un module d'IA pour adapter les parcours à chaque utilisateur, et soutenus par des mécanismes de gamification pour stimuler l'engagement.

L'offre inclut un vaste catalogue de contenus et une intégration d'outils interactifs, investissant le champ des open badges, de la micro-certification et de l'autoformation. Savoirs d'avenirs ambitionne de devenir un levier de valorisation des compétences et de fidélisation des talents, tout en accompagnant les entreprises dans leur transformation.

**SAVOIRS
D'AVENIRS**
NUMÉRIQUE | INGÉNIERIE | CONSEIL | ÉVÉNEMENT



Découvrez-en
plus en flashant
ce QR code.



L'appui à l'attractivité des métiers de la branche

Les métiers d'avenir du numérique, de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle, représentés par la Fédération Syntec, sont au cœur des enjeux de réindustrialisation de notre pays. Cependant, ils connaissent de grandes tensions de recrutement qui bloquent leur capacité à prospérer dans un monde de plus en plus concurrentiel. L'un des leviers pour résorber cet important déficit (il manque par exemple environ 20 000 ingénieurs chaque année), est de renforcer l'attractivité et la connaissance de ces métiers, qui seront critiques pour la compétitivité des entreprises de notre pays.

Cela passe par exemple par la simplification des dispositifs de reconversion en créant un dispositif unique et universel pour favoriser la formation tout au long de la vie. Il est également extrêmement important de redonner, à l'école, une place centrale aux matières scientifiques, encourager la féminisation des cursus et orienter vers nos secteurs qui recrutent pour augmenter le vivier de compétences.

Pour soutenir concrètement ces objectifs, la Fédération Syntec a souhaité renforcer cet axe et appuyer ainsi les actions menées par ses syndicats adhérents. Les premiers travaux se sont orientés sur la conception d'une boîte à outils clés en main, afin de faciliter les actions d'attractivité menées par l'ensemble des parties prenantes de la Fédération. Elle vise à donner à chacun – syndicats et leurs entreprises adhérentes et représentants régionaux – des ressources opérationnelles pour garantir la connaissance des métiers et susciter des vocations.



Des triptyques pédagogiques

Dans le cadre de notre démarche d'information, cinq triptyques ont été conçus pour faciliter l'identification des acteurs clés (institutionnels, associatifs, etc.) en fonction des publics cibles. Ces triptyques ont été pensés sous forme de dépliants recto verso, structurés par rubriques pour aller à l'essentiel : acteurs institutionnels, structures associatives, dispositifs existants, ressources disponibles et informations pratiques.

Les publics ciblés sont volontairement diversifiés afin de toucher un large éventail de bénéficiaires et de multiplier les sources d'accompagnement : enfants de 3 à 16 ans dans le cadre éducatif, jeunes de 13 à 25 ans (collégiens, lycéens, étudiants), jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi ou en situation de décrochage (NEET), personnes en reconversion professionnelle, ainsi que les publics en situation de handicap.



Des fiches « L'orientation par région »

Dans une logique de soutien actif aux représentants régionaux de la Fédération Syntec dans leurs actions de promotion des métiers, la Fédération a développé une série de fiches orientation déclinées par région.

L'objectif est de leur fournir une vision claire et opérationnelle des acteurs locaux de l'orientation et de l'emploi, afin de renforcer leur impact sur le terrain, sans qu'il soit nécessaire d'être expert du secteur.

Chaque fiche régionale recense de manière synthétique et actualisée l'ensemble des structures pertinentes intervenant dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elle inclut notamment les portails d'orientation régionaux (lorsqu'ils existent), ainsi que les principaux réseaux territoriaux : Associations régionales des missions locales (ARML), CAP Emploi, Avenir Actifs, France Travail, Transitions Pro, Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), entre autres.

Ces supports constituent des outils pratiques, permettant aux représentants d'appréhender l'écosystème local, de développer des partenariats ciblés, et de valoriser les métiers portés par la Fédération à l'échelle régionale.



Livret d'accueil à destination des stagiaires de 3^e et de 2^{de}

Dans un contexte où les politiques éducatives évoluent pour renforcer le lien entre école et monde professionnel, l'expérience en entreprise devient un levier essentiel d'orientation. L'objectif est clair : permettre aux jeunes d'explorer concrètement nos métiers, de mieux comprendre les environnements de travail, et de construire progressivement leur projet d'avenir. Dans cette dynamique, un stage d'observation en classe de 3^e est depuis plusieurs années un passage incontournable. Désormais, cette logique s'étend avec l'instauration d'un stage obligatoire de deux semaines pour tous les élèves de 2^{de} générale et technologique. Cette mesure vise à offrir à chaque lycéen une opportunité d'immersion au cœur des organisations, tout en favorisant une orientation active et éclairée.

Afin de répondre à ces évolutions et d'accompagner efficacement les entreprises du secteur dans l'accueil de ces jeunes publics, la Fédération Syntec a conçu un livret d'accueil à destination des stagiaires de 3^e et de 2^{de}. Ce support pédagogique, conçu dans un langage accessible et illustré d'exercices ludiques, facilite l'intégration des stagiaires tout en leur offrant une première immersion structurée dans les secteurs d'avenir représentés par la Fédération Syntec.

Objectifs

→ Accompagner les jeunes dans leur découverte des métiers et des environnements professionnels.



- Fournir aux entreprises un outil clés en main pour accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions, en conformité avec les attentes pédagogiques et réglementaires.
- Valoriser l'image des entreprises en tant qu'acteurs engagés dans l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes.



Le guide de l'apprenti

L'arrivée en entreprise représente une étape clé dans le parcours des apprentis, souvent confrontés pour la première fois aux codes et aux exigences du monde professionnel. Pour les accompagner dans cette transition et favoriser leur intégration, la Fédération Syntec a élaboré un guide pratique à destination des apprentis au sein des entreprises adhérentes. Ce support fournit des repères essentiels pour comprendre le fonctionnement de l'entreprise, adopter les bons comportements professionnels et mieux appréhender leur environnement de travail. Il constitue également un outil simple et opérationnel mis à disposition des entreprises pour faciliter l'accueil, l'encadrement et le suivi de leurs apprentis.

Objectifs

- Accompagner les apprentis dans leur prise de repères en entreprise.
- Proposer aux entreprises un support clés en main pour structurer l'accueil et l'intégration des jeunes en alternance.



Le calendrier des stages de troisième et de seconde

Un calendrier des périodes de stages de 3^e et de 2^{de} a été élaboré afin d'offrir aux syndicats et aux entreprises une meilleure visibilité sur les périodes de stage définies par l'Éducation nationale. Cet outil leur permet d'anticiper les besoins d'accueil, de s'organiser en amont et de relayer l'information auprès de leurs entreprises adhérentes.

Ces stages, bien qu'adressés à des publics différents, répondent chacun à des objectifs pédagogiques précis :

- stage de 3^e : première immersion dans le monde professionnel, il permet aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une entreprise ou d'une organisation, d'explorer différents métiers et de s'initier à la vie en entreprise ;
- stage de 2^{de} : intervenant à un moment charnière du parcours scolaire, ce stage aide les lycéens à affiner, confirmer ou redéfinir leur projet d'orientation grâce à une expérience concrète.

Ces ressources permettent de simplifier l'accès aux stages pour les jeunes, tout en soutenant les entreprises dans leurs démarches d'accueil.



Sur le terrain

À l'heure où les bouleversements (géo)politiques, sociaux, écologiques s'enchaînent, les incertitudes liées à l'avenir n'ont jamais été aussi présentes.

Dans ce monde économique en constante évolution, il est intéressant de se poser la question des métiers de demain : quels sont-ils, quelles compétences sont attendues, quels métiers actuels préparent pour ceux de demain, comment évolue le rapport au travail des salariés, etc.

Ces nouveaux territoires professionnels se construisent déjà : des dispositifs de montée en compétences novateurs, des compétences techniques émergentes ou amenées à occuper une place de plus en plus importante, des métiers tout simplement nouveaux ou qui apparaîtront d'ici quelques années (et pour lesquels les programmes de formation se matérialisent déjà), une évolution des attentes des entreprises envers leurs salariés (et vice-versa), des sujets ou bouleversements sociétaux/sociaux qui inévitablement façonnent le rapport au travail, etc.

Des organisations patronales comme la Fédération Syntec n'ont pas vocation à prédire l'avenir, mais peuvent apporter une expertise et des outils concrets par le biais de ses syndicats membres (et de leurs entreprises adhérentes), qui apportent une grille de lecture et des réponses à ces enjeux d'avenir.

C'est dans cette logique que la Fédération Syntec a souhaité partir à la rencontre et mettre en avant ceux qui font l'avenir et qui participent par leur audace à créer les conditions d'un futur compétitif et durable. Chaque jour, aux quatre coins de la France, ils s'engagent pour construire les solutions du monde de demain.

Forte du succès de la série « Les innovants », une collection de 30 diaporamas sonores donnant la parole aux entrepreneurs et entrepreneuses dans toute la France, la Fédération Syntec crée la plateforme « Sur le terrain », bientôt disponible en ligne. Une nouvelle adresse unique qui vous permettra d'accéder à tous les épisodes déjà en ligne, ainsi qu'aux épisodes de la nouvelle série en cours de production : « Éclaireurs d'avenirs ».



Agenda social de négociation de branche 2025

Les grands chantiers
entamés ou à venir au sein
de la branche en 2025.

Prévoyance lourde

Les partenaires sociaux engageront
une négociation sur la prévoyance
lourde, en vue de rééquilibrer le régime
de branche, qui fait face à des dérives
structurelles.

La négociation relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'année 2025 verra la finalisation de la
négociation sur l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes.
Cette négociation vise à poser un cadre
permettant de réduire les écarts de
rémunération entre hommes et femmes,
favoriser la mixité des métiers et
supprimer les discriminations liées
à la parentalité.

Les salaires minimaux

Au cours de l'année 2025, les partenaires
sociaux entameront de nouvelles
négociations sur les salaires dans
la branche, dans le cadre des cycles
annuels de discussions prévus.

Toilettage de la convention de branche

Les partenaires sociaux poursuivront
leurs travaux périodiques de mise
à jour de la convention collective et
commenceront le toilettage d'autres
accords en commençant par celui
sur la durée du travail du 22 juin 1999.

Séminaire paritaire sur l'IA

En septembre 2025 se tiendra un
séminaire sur l'IA visant à entamer
une réflexion sur les implications
de l'IA sur les conditions de travail,
l'emploi, et la formation professionnelle,
et éventuellement identifier les sujets
de dialogue social dans ce domaine.